



DATE DE PUBLICATION : 23 OCTOBRE 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Délégation de signature
donnée par la directrice générale des moyens de paiement (DGMP)
à la directrice du projet Refondation à la direction de la fabrication des billets (DFB)

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le gouverneur au directeur général des moyens de paiement le 26 septembre 2023,

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis Beau, premier sous-gouverneur à Mme Valérie Fasquelle, directrice générale des moyens de paiement, le 16 octobre 2026,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à Madame Béatrice ROBERT, directrice du projet Refondation à la direction de la fabrication des billets, à l'effet de signer :

- tout contrat, acte d'engagement, avenant et commande liés au projet Refondation pour un montant inférieur à 240 000 euros HT ;
- toute déclaration de sous-traitance liée au projet Refondation pour un montant inférieur à 200 000 euros HT.

Fait à Paris, le 23 octobre 2026

Valérie FASQUELLE